

Convocation et affichage : 19 03 2021

Étaient présents : Tous les conseillers sauf M CIZAIRE excusé.

Mme MAISSON Anne Marie est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 25 février 2021 est adopté à l'unanimité avec une modification détaillée dans l'ordre du jour de cette séance.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Consultation entreprises travaux 2021 :**UNANIMITE**

Le maire donne lecture des résultats de la consultation faite par le cabinet CALAETUDES pour les travaux de cheminement piétonnier (sortie sud du village) et du trottoir (sortie nord du village).

5 entreprises ont répondu à la consultation et les entreprises retenues pour ces travaux sont :

Trottoir nord : Entreprise RMRA (Roger Martin Rhône Alpes) pour un montant HT de 27 532.98 €.

Chemin piétonnier sortie sud : Entreprise GUINOT TP pour un montant de 38 454,60 €

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident les deux entreprises retenues lors de la consultation.

Chemin piétonnier : convention avec le conseil départemental :**UNANIMITE**

Le maire donne lecture de la convention envoyée par le département de l'Ain pour gérer les travaux qui se feront le long de la RD2 pour la création du cheminement piétonnier.

Cette convention formalise que les travaux d'investissement du cheminement sont à la charge exclusive de la commune et que l'entretien du dit chemin le sera tout autant.

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité la signature de cette convention.

Cimetière : création du parking communal**UNANIMITE**

Le maire donne lecture du second courrier reçu qui mentionne clairement le refus stipulé par le propriétaire de céder la surface de 1000 m² pour une valeur de 4 000€ de manière à créer un parking adossé au mur nord du cimetière.

L'offre est donc retirée et le maire est chargé de reprendre contact avec le cabinet ALDATYS pour démarrer la procédure de DUP (déclaration d'Utilité Publique).

Choix des prestataires entretien sur la commune :**INFORMATION**

Le maire informe les membres du conseil que la délibération prise en février 2021 pour les prestataires d'entretien des espaces communaux possède une erreur.

Il a été omis de préciser sur la délibération que M ROBELIN Thierry n'avait pas participé au choix du prestataire pour l'entretien des talus et que le nombre de votants était donc de 10 conseillers.

La délibération sera donc corrigée en ce sens.

Finances :CA 2020 / compte de gestion / BP 2021

UNANIMITE

CA 2020

Le maire détaille les résultats de l'année 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Fonctionnement : Recettes 2020 : 228 984,39 €
Dépenses 2020 : 243 123,47 €

Résultats FCT 2020 : -14 139,08 €

Investissement : Recettes 2020 : 235 149,22 €
Dépenses 2020 : 138 039,20 €

Résultats INV 2020 : 97 110,02 €

Après avoir laissé la présidence de la séance au doyen de l'assemblée, les membres du conseil valident les comptes de l'année 2020 à l'unanimité.

CDG 2020

Le compte de gestion de la trésorerie est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats

Les résultats de l'année 2020 sont cumulés aux reports des années antérieures comme suit :

Fonctionnement : report 2019 : 153 861,26 €
Résultat 2020 : **-14 139,08 €**

Report au 002 : 139 722,18 €

Investissement : report 2019 : - 62 870,28 €
Résultat 2020 : + **97 110,02 €**

Report au 001 : + 34 239,74 €

BP 2021

Le maire présente chapitre par chapitre les sommes portées au BP 2021 en fonctionnement et en investissement

Crédits ouverts en fonctionnement ouverts à hauteur de : 315 863,81€.

Crédits ouverts en investissement ouverts à hauteur de : 360 246,00 €

Votes des taux d'imposition

Le maire donne lecture du courrier reçu de la DGFIP qui explique la réforme fiscale faisant suite à la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les taux communaux d'imposition resteront inchangés en 2021.

Comme demandé le taux départemental de 13,97 % sur le foncier non bâti sera ajouté au taux communal sur le foncier non bâti actuel.

Eglise Saint Marcel :

UNANIMITE

Le maire demande aux membres du conseil de valider par délibération les demandes de subventions faites auprès des organismes institutionnels.

Le montant total de cette tranche est prévu à hauteur de 297 357,04 € HT.

La demande auprès de la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles) se monte à 30 %.

La demande auprès du CD01 (conseil départemental de l'Ain) se monte à hauteur de 15 %.

La demande faite auprès de la région Auvergne Rhône Alpes se monte à hauteur de 10 %.

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité les demandes subventions pour cette tranche 5.

INFORMATIONS DIVERSES

- Balade écologique le samedi 27 03 2021 à partir de 9h.

Fin 23h00.

La prochaine séance est fixée au jeudi 22 avril 2021 à 20h00 en la salle communale.